



## Action sociale communale

Le CCAS de la Ville de Saint-Brieuc mène des actions de solidarité à destination de l'ensemble des Briochins.

### Le CCAS

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) contribue à la mise en œuvre des politiques municipales de solidarité à destination de l'ensemble des Briochins : familles, personnes isolées, personnes porteuses de handicap et personnes âgées.

Les actions du CCAS portent sur :

L'accès aux droits sociaux (information générale sur les droits, instruction de dossiers RSA, CMU, ASPA, élection de domicile, etc) et l'octroi de tarifs dégressifs calculés en fonction des revenus et de la composition des ménages (restauration scolaire, ALSH, etc) pour favoriser l'accès aux services municipaux;

L'accueil et l'accompagnement dans leurs démarches des Briochins de plus 60 ans et leur entourage;

L'accueil en établissement pour personnes âgées dans deux établissements : la résidence autonomie « Les Villages » et l'EHPAD « Le Prévallon »

L'attribution exceptionnelle d'aide et de secours, sur demande du référent social (travailleur social) pour les personnes dites « isolées » (sans enfant à charge).

*La réalisation de prestations de services à domicile, à destination des personnes âgées et/ou porteuses de handicap est gérée, depuis le 1er janvier 2018, par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Saint-Brieuc Armor Agglomération.*



SOCIAL

**CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

Pavillon de Bellescize  
Rue Henri Servain  
22000 Sant-Brieuc

02 96 62 55 40

Itinéraire

Courriel



SOCIAL

SENIOR

**Coordination personnes âgées**

6 Bis Rue du Maréchal Foch  
22000 Saint-Brieuc

02 96 62 55 43

Itinéraire

Courriel



**HÔTEL DE VILLE**

Place du Gén. de Gaulle CS 72365  
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1  
02 96 62 54 00  
Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h  
Sam : 9h-12h (formalités adm.)